

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant; ledit débat est ajourné sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre).

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

**GEORGE BLACK,**  
*Orateur.*